



LES AMÉNAGEMENTS LES CASES PRÉFÉRENTIELLES



Personnes à mobilité réduite

LES CARACTÉRISTIQUES À PRIVILÉGIER

- La localisation, à proximité immédiate des entrées avec un cheminement piéton protégé et entretenu en toute saison
- Les panneaux de signalisations et/ou un marquage au sol
- L'affichage des sanctions et amendes en cas de non-respect

LES TYPES DE CASES

- Les personnes à mobilité réduite
- Les véhicules électriques
- Les véhicules hybrides ou à faible émission
- L'autopartage (Communauto, Car2Go...)
- Le covoiturage



Véhicules électriques

LES BÉNÉFICES

- Assurer un accès préférentiel et sécuritaire en tout temps aux populations les plus fragiles
- Favoriser les alternatives à l'autosolo
- Accéder à une nouvelle clientèle misant sur le partage et la mobilité à la demande



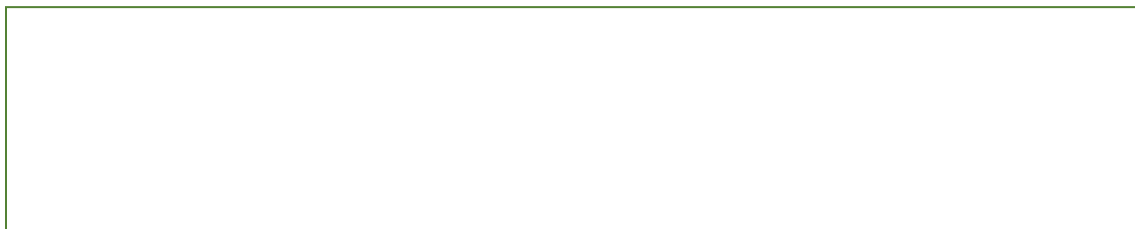
Autopartage

À CONSIDÉRER AUSSI DANS VOTRE CHOIX

- L'offre de cases préférentielles doit être adaptée selon l'utilisation constatée, et augmentée au besoin en convertissant des cases courantes en cases préférentielles
- Il est aussi possible d'installer des débarcadères près des entrées



Covoiturage





L'ATTESTATION STATIONNEMENT ÉCORESPONSABLE PEUT VOUS AIDER

L'attestation Stationnement écoresponsable vise à mobiliser et à accompagner les propriétaires d'espaces de stationnement sur l'île de Montréal, afin de créer un effet d'entraînement vers de meilleures pratiques de gestion immobilière permettant de réduire les émissions de GES liées à la dépendance à l'automobile, et de diminuer les impacts climatiques des surfaces de stationnement. Elle offre :

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Rencontres pour identifier des solutions d'aménagement réalistes, économiques et efficaces;
- Mise en contact avec des experts;
- Accès à différents outils pour la mise en œuvre des meilleures pratiques.

UNE GRANDE VISIBILITÉ

- Promotion dans nos réseaux d'entreprises engagées;
- Localisation et identification des stationnements certifiés écoresponsables sur le site Web;
- Événements de reconnaissance et de remise des attestations.

DES RÉSULTATS BÉNÉFIQUES À LONG TERME

- Image positive dans sa municipalité, son quartier et auprès des employés;
- Opportunité d'obtenir des reconnaissances supplémentaires en développement durable;
- Préparation à faire face à la nouvelle réalité de gestion du stationnement.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE STATIONNEMENT

- Aménagements végétaux
- Aménagements de gestion des eaux pluviales
- Revêtement perméable
- Aménagements piétonniers
- Offre d'espace de stationnement à vélo
- Offre de cases réservées aux véhicules « verts » (électrique, covoiturage, etc.)
- Incitatif à l'utilisation du transport en commun
- Mutualisation ou partage du stationnement
- Etc.

CONTACTEZ-NOUS DÈS MAINTENANT!

Conseil régional de l'environnement de Montréal

514 842-2890 / info@cremtl.qc.ca

VISITEZ NOTRE SITE WEB

stationnementecoresponsable.com

Coordonné par :



Financé par :



**FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS** POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE